

# Semaine européenne de réduction des déchets

Publié le Vendredi 19 novembre 2010



L'édition 2010 de la Semaine européenne de réduction des déchets se déroulera du 20 au 28 novembre 2010. Appel est lancé pour que de nouvelles autorités nationales, régionales ou locales européennes organisent une Semaine sur leur territoire en vue d'une participation encore plus large.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est un projet de 3 ans soutenu par le Programme LIFE+ de la Commission européenne jusqu'à fin 2011. Il vise à organiser durant une même semaine, partout en Europe, des actions de sensibilisation sur la réduction des déchets.

Le projet comprend 5 partenaires: l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME, Coordination du projet), l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+, Secrétariat du projet), l'Agence catalane des déchets (ARC), Bruxelles Environnement (IBGE) et le Service Intercommunal de Gestion des déchets de la région du grand Porto (LIPOR).

Cette année, une cinquantaine d'associations de France Nature Environnement s'investissent sur le terrain pour sensibiliser le grand public à la réduction des déchets. Mettre sa poubelle au régime, c'est possible ! Environnement, porte-monnaie, santé... tout le monde y gagne !

Entre poubelle, point de recyclage et déchèterie les collectivités doivent s'occuper chaque année de **594 kg par habitant en France** (Ademe 2008). Un chiffre qui a doublé en 30 ans !

En moyenne, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dépasse les 100 euros par an et par foyer. Elle est par ailleurs en constante augmentation : 66% entre 2001 et 2008. Les déchets représentent ainsi une part croissante dans le budget des ménages.

Derrière chaque produit se cachent également des dépenses d'énergie, des ressources naturelles, et de la consommation en eau... Un exemple simple : **derrière un téléphone portable d'à peine 100 g, ce sont 75 kg de ressources, qui ont été utilisées pour le produire.**

Les associations de FNE vont montrer tout au long de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qu'il est possible de s'alléger de ses déchets par des gestes quotidiens. Actions achats futés, opérations de sensibilisation : elles vont mener plus de 80 actions dans toute la France durant cette semaine européenne. Retrouvez la liste de leurs actions en ligne.

A titre individuel, chacun peut se libérer de ses déchets ! Changer ses habitudes permet en plus de réaliser des économies substantielles tout au long de l'année. Quelques astuces :

- un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres, et c'est 40 kg par an de prospectus non désirés évités
- en choisissant des produits en vrac, concentrés ou grand format, chaque habitant peut réduire ses déchets de 26 kg/an. Par ailleurs, en optant pour des produits moins générateurs de déchets, un foyer de 4 personnes peut économiser jusqu'à 512 € par an et par personne!
- en préférant l'eau du robinet à l'eau minérale, une famille de 4 personnes s'épargne le transport de 1400 bouteilles d'eau par an et 35 kg de déchets.
- composter ses déchets, c'est échapper à 125 kg par an et par habitant de déchets organiques (source Modecom / ADEME)
- les parents peuvent s'épargner 800 kg de couches à jeter de la naissance de leur enfant jusqu'à ses 2 ans et demi en passant aux couches lavables, un changement qui permet de faire jusqu'à 1250 € d'économie par enfant !

Yaourts, viande, plats préparés... **En un an, chaque Français jette en moyenne 7 kg de produits encore emballés, non entamés !** Un chiffre qui ne tient pas compte, à titre d'exemple, du pain rassis, des fruits et légumes avariés, des restes cuisinés. Le gaspillage alimentaire représenterait ainsi au minimum une vingtaine de kilos de déchets par an et par personne.

Pour dénoncer ce phénomène, FNE et le réseau national des épiceries solidaires ANDES ont publié un dossier de presse sur le gaspillage alimentaire.

FNE a également publié un dossier documentaire « Gaspillage alimentaire, pourquoi et comment agir ? » qui dresse un état des lieux, des enjeux et des pistes pour agir, disponible en ligne sur le site [www.preventiondechets.fr](http://www.preventiondechets.fr) . Source : FNE et EWWR.